

# PROJET DU RASED

## CIRCONSCRIPTION BULLY-LES-MINES

### Année 2023-2024

La circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014 « Fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) et missions des personnels qui y exercent » a pour objectif de conforter les missions de ces personnels spécialisés tout en permettant de bien cibler leur action sur l'aide et le suivi des élèves rencontrant des difficultés persistantes et la prévention de ces situations. Elle précise aussi comment les aides spécialisées sont organisées pour répondre au meilleur niveau aux besoins repérés. À ce titre, elle définit un pôle ressource dans la circonscription pour l'aide aux élèves et aux enseignants.

Le décret du 1er février 2017 précise les missions des psychologues de l'éducation nationale.

#### 1. UN PÔLE RESSOURCE DANS LA CIRCONSCRIPTION POUR L'AIDE AUX ÉLÈVES ET AUX ENSEIGNANTS

Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'Inspecteur de l'Éducation Nationale peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école (conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs, E-Run, enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, psychologues de l'Éducation nationale, enseignants spécialisés, etc.).

Les personnels sociaux et de santé de l'Éducation Nationale peuvent être associés autant que de besoin à son action. L'Inspecteur définit, après réflexion conjointe avec les membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription dont il a la charge. L'objectif de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves. Les professionnels du pôle ressource travaillent collectivement à partir du projet de la circonscription et en lien avec les équipes pédagogiques des écoles.

## ***SON FONCTIONNEMENT :***

Le pôle ressource est réuni au moins une fois par trimestre par l'IEN de circonscription. Les membres du pôle ressource assurent le suivi des aides proposées aux enseignants ou aux élèves, contribuent à la mise à jour du tableau de bord de circonscription, sont partie prenante dans l'élaboration du plan de formation de la circonscription et y participent.

## **2. LE RASED, UNE DES COMPOSANTES DE CE PÔLE RESSOURCE**

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) est l'une des composantes de ce pôle ressource. Placé sous l'autorité et la responsabilité de l'IEN, le RASED est constitué de l'ensemble des enseignants chargés des aides spécialisées et des psychologues EN qui exercent dans la circonscription. Après concertation de ces membres, l'IEN arrête l'organisation générale des actions de prévention et des aides spécialisées dans la circonscription ainsi que les priorités d'action du RASED. Des réajustements peuvent être envisagés en cours d'année selon les besoins identifiés.

Les enseignants spécialisés et les psychologues EN apportent l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques pour les accompagner dans l'aide aux élèves en difficulté. Ils soutiennent les équipes enseignantes pour l'élaboration de réponses adaptées aux besoins de ces élèves, la construction de situations d'enseignement qui tiennent compte des stratégies d'apprentissage des élèves en difficulté et pour la mise en œuvre de pratiques pédagogiques qui favorisent la réussite de tous les élèves. Cette aide à l'analyse participe au développement des compétences des équipes enseignantes. Elle permet de fonder une culture partagée sur les composantes de la réussite scolaire, de sensibiliser les maîtres aux aspects pédagogiques qui fragilisent certains élèves plus que d'autres et les mettent en difficulté pour leurs apprentissages. Chaque personnel du RASED rédige, en fin d'année scolaire, un rapport d'activité.

## **3. COMPOSITION DU RASED DE LA CIRCONSCRIPTION DE BULLY-LES-MINES**

Deux types de professionnels, titulaires des certifications spécifiques adéquates, interviennent au sein du RASED :

- 4 enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante pédagogique (anciennement maîtres E) ou à dominante rééducative (anciennement maîtres G) (aujourd'hui, la nomination de E ou G n'existe plus, la formation est globale)
- 3 psychologues Éducation Nationale

Antennes du RASED de circonscription	Les psychologues EN	Les maîtres spécialisés
Bully-les-Mines/Aix Noulette 03-21-44-18-63 (bureau Psy EN)	Barbara DESPREZ <a href="mailto:barbara.maillard@ac-lille.fr">barbara.maillard@ac-lille.fr</a>	Fanny DEGARDIN <a href="mailto:Fanny.rambert@ac-lille.fr">Fanny.rambert@ac-lille.fr</a>  Eugénie FONTAINE <a href="mailto:eugenie.fontaine@ac-lille.fr">eugenie.fontaine@ac-lille.fr</a>  Romain DELERUE <a href="mailto:romain.delerue@ac-lille.fr">romain.delerue@ac-lille.fr</a>  Flavien BRIQUET <a href="mailto:flavien.briquet@ac-lille.fr">flavien.briquet@ac-lille.fr</a>
Mazingarbe <a href="mailto:Rased.mazingarbe@ac-lille.fr">Rased.mazingarbe@ac-lille.fr</a>	Nathalie TICHAND <a href="mailto:nathalie.berthet@ac-lille.fr">nathalie.berthet@ac-lille.fr</a>	Flavien BRIQUET <a href="mailto:flavien.briquet@ac-lille.fr">flavien.briquet@ac-lille.fr</a>
Loos-en-Gohelle: 03-21-78-22-57	Delphine CHAMPAGNE <a href="mailto:delphine.champagne@ac-lille.fr">delphine.champagne@ac-lille.fr</a>	Fanny DEGARDIN <a href="mailto:fanny.rambert@ac-lille.fr">fanny.rambert@ac-lille.fr</a>  Romain DELERUE <a href="mailto:romain.delerue@ac-lille.fr">romain.delerue@ac-lille.fr</a>
Grenay:  03-21-78-22-57	Nathalie TICHAND <a href="mailto:nathalie.berthet@ac-lille.fr">nathalie.berthet@ac-lille.fr</a>  Delphine CHAMPAGNE <a href="mailto:delphine.champagne@ac-lille.fr">delphine.champagne@ac-lille.fr</a>	Romain DELERUE <a href="mailto:romain.delerue@ac-lille.fr">romain.delerue@ac-lille.fr</a>  Eugénie FONTAINE <a href="mailto:eugenie.fontaine@ac-lille.fr">eugenie.fontaine@ac-lille.fr</a>

#### 4. LES MISSIONS DES ENSEIGNANTS SPÉCIALISÉS

En cas de difficultés persistantes perturbant les apprentissages des élèves, l'enseignant rédige une demande d'aide. L'intervention du maître spécialisé (E) a lieu en complément et en articulation avec les aménagements pédagogiques mis en place et les actions de soutien menées par l'enseignant au sein de la classe avec l'appui de l'équipe pédagogique de cycle. Le maître spécialisé (E) apporte une aide aux élèves qui rencontrent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre dans le cadre des activités scolaires. Il s'agit, pour lui, de prévenir et de repérer, grâce à une analyse partagée avec l'enseignant de la classe et de l'équipe pédagogique du cycle, les difficultés d'apprentissage de ces élèves et d'apporter une remédiation pédagogique dans le cadre d'un projet d'aide spécialisée. La co-intervention est à prioriser.

Analyser les besoins spécifiques pour une plus grande objectivation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- échanger avec les enseignants (croisement de regards et d'approche)</li> <li>- mener des observations en classe</li> <li>- analyser des évaluations de classe</li> <li>- évaluer</li> </ul>
Apporter les aides adaptées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- construction de situations d'enseignement qui tiennent compte des stratégies d'apprentissage des élèves en difficulté</li> <li>- mise en œuvre de pratiques pédagogiques qui favorisent la réussite de tous les élèves (nécessité d'une veille pédagogique) (prévention/remédiation)</li> </ul>
En tant que personne ressource coopérer avec ses collègues et les partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- participer aux conseils des maîtres et de cycles</li> <li>- échanger avec les parents</li> <li>- échanger avec les autres professionnels (ortho, CMP, etc.)</li> <li>- assister aux équipes éducatives</li> <li>- participer aux synthèses du RASED</li> <li>- participer aux visites GS/CE/CE1 en Éducation Prioritaire</li> </ul>
Participer à des temps d'information et de formation à destination des équipes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dans le cadre des 108 heures d'obligation de service des professeurs des écoles : <b>présentation des outils du site <i>Cap école inclusive</i></b></li> <li>- dans le cadre des 108 heures et/ou d'animations pédagogiques portant sur les élèves à BEP (prise en compte de la diversité des élèves, accompagner la politique de l'école inclusive, du climat scolaire)</li> </ul>

## 5. LES MISSIONS DES PSYCHOLOGUES

### ÉDUCATION NATIONALE :

La psychologue EN intervient à la suite d'une demande d'aide des enseignants. Dans un premier temps, quand l'enseignant constate des difficultés chez un élève, il y remédie ou tente de le faire. Il travaille en concertation avec les parents : il les rencontre et prend ainsi connaissance du contexte familial. Il peut leur faire des propositions d'aide. Si l'enseignant estime que les difficultés nécessitent une intervention de la psychologue EN, il complète le formulaire de "demande d'aide". La psychologue contacte alors l'enseignant pour un échange au terme duquel est décidé "qui fait quoi, comment et quand ?". L'enseignant rencontrera alors les parents et évoquera, ce qui a été décidé.

La psychologue EN peut être sollicitée par les parents. Dans ce cas, l'enseignant peut leur donner ses coordonnées (adresse mail académique). L'enseignant informe alors la psychologue EN de la situation de l'enfant.

Conformément au code de déontologie, la psychologue EN s'assure, avant toute intervention (bilans, suivis ...) du consentement des détenteurs de l'autorité parentale ou des représentants légaux. Elle a donc obligation de les informer des objectifs, des modalités et des limites de son intervention. Par ailleurs, la psychologue EN reste libre de ses propositions aux parents, à partir de son analyse de la situation et de la demande des parents. L'enseignant doit veiller à ne pas s'avancer sur ce que la psychologue EN pourrait proposer à l'enfant (bilans, suivis...) avant de s'être concerté avec elle.

Prioritairement, l'organisation du travail des psychologues EN sur l'année scolaire s'établit à partir du calendrier des différentes commissions CDA-PH (pour les dossiers MDPH), CDO-EA (pour les pré-orientations en 6e SEGPA) et de celui de la poursuite de scolarité (maintiens et passages anticipés).

## **6. LA RÉPARTITION DES MEMBRES DU RASED DANS LA CIRCONSCRIPTION**

Les secteurs d'intervention peuvent évoluer d'une année sur l'autre, en fonction des besoins identifiés et sont arrêtés par l'IEN en concertation avec les personnels spécialisés.

<b>Ecoles</b>	<b>PsyEN</b>			<b>Maîtres spécialisés</b>			
	Mme Champagne	Mme Desprez	Mme Tichand	M. Briquet	Mme Dégardin	M. De-lerue	Mme Fontaine
Aix Prévert		X			X		
Aix Saint Exupéry Mendès France		X			X		
Bully Blin		X					X
Bully Les Colibris		X					X
Bully Brasme		X				X	
Bully Lumière		X				X	
Bully Lampin		X					X
Bully Les Alouettes		X				X	
Bully Moreau		X					X
Bully Sand		X			X		
Bully Jean Zay		X		X			
Bully La Fontaine		X			X		
Grenay Buisson	X						X
Grenay Prévert	X						X
Grenay	X					X	

Bince							
Grenay Prin	X					X	
Grenay Ros- tand			X				X
Grenay Mo- rieux			X				X
Loos-En- Gohelle La- mendin	X					X	
Loos-En- Gohelle Merlin	X					X	
Loos-En- Gohelle Basly	X				X		
Loos-En- Gohelle Mo- reau	X				X		
Loos-En- Gohelle Le- roy	X				X		
Loos-En- Gohelle Vic- tor Hugo	X				X		
Mazingarbe France Pas- teur			X	X			
Mazingarbe Kergomard			X	X			
Mazingarbe Jaurès			X	X			
Mazingarbe Curie			X	X			
Mazingarbe Beugnet Evrard			X	X			
Mazingarbe Lampin			X	X			

## **7. LA DÉMARCHÉ À SUIVRE POUR FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE AU RASED**

Rappel : Une demande d'aide n'est pas obligatoirement suivie d'une prise en charge mais chaque demande d'aide reçoit une réponse.

Le formulaire de demande d'aide est à compléter selon le cycle d'exercice : exemplaire maternelle (annexe A) ou élémentaire (annexe B). Il est à transmettre au RASED en deux exemplaires selon le calendrier établi (annexe C). La demande d'aide est obligatoirement signée par les représentants légaux : cette signature vaut autorisation d'intervention pour les maîtres (E) (mais pas pour les psys EN). Pour aider à la rédaction de la demande d'aide, un guide, élaboré par les membres du RASED, est disponible sur le site de circonscription.

Les élèves notifiés par la MDPH ne feront pas l'objet d'une demande d'aide dans la mesure où le GEVASCO permet l'identification des besoins de l'enfant. À titre exceptionnel, l'enseignant spécialisé pourra intervenir auprès de ces élèves.

En REP / REP+ : Les classes de GS, CP et CE1 étant dédoublées, les maîtres spécialisés (E) orienteront prioritairement leur accompagnement au CE2 et/ou au cycle 3, en fonction des besoins identifiés en équipe. Des exceptions peuvent être possibles au cas par cas.

## **8. LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS**

Une réunion concernant les élèves à besoins éducatifs particuliers doit être organisée, en première période, lors d'un conseil de maîtres ; les membres du RASED y sont associés.

Merci de compléter le document en ligne :

[https://escola.ac-lille.fr/Products/Files/DocEditor.aspx?fileid=188038&doc=Y11XT2s3TThLcnZqQjhLNkg5YWtKenc2R05kU1pmeKRDVjE-zYzBpQVljbz0\\_IjE4ODAzOC11](https://escola.ac-lille.fr/Products/Files/DocEditor.aspx?fileid=188038&doc=Y11XT2s3TThLcnZqQjhLNkg5YWtKenc2R05kU1pmeKRDVjE-zYzBpQVljbz0_IjE4ODAzOC11)

Nous vous proposons également un tableau de suivi des élèves dans l'onglet Rased du site de circonscription.

## **9. LES AXES PRIORITAIRES POUR L'ANNÉE 2023 - 2024**

- Prévenir et traiter les situations d'élèves à comportements troublés et/ou porteurs de troubles de l'attention, concentration et mémorisation.
- Travailler les fondamentaux :
  - Français (oral/lecture/compréhension/production d'écrits)
  - Mathématiques (construction du nombre et résolution de problèmes)
- Faire une analyse des évaluations nationales

### **ANNEXES :**

Annexe A: Demande d'aide maternelle

Annexe B: Demande d'aide élémentaire

Annexe C: Calendrier de l'arrivée des demandes d'aide au RASED

Annexe D: Guide d'aide à la rédaction d'une demande d'aide

Annexe E: Carte mentale (Guide d'aide à la rédaction d'une demande d'aide)